

YACHT CLUB DE TAHITI
BP 14149 ARUE - Tahiti
Tél. 40 427803
Email : contact@yctahiti.org
www.yctahiti.org

 PONTON MOUILLAGE

DEMANDE DE PLACE

NOM et PRENOM _____ BOITE POSTALE _____

TEL : _____ @ _____

NOM DU BATEAU : _____ TYPE _____

LONGUEUR _____ m LARGEUR _____ m POIDS _____ kg

IMMATRICULATION PY _____ ASSURANCE _____ HABITAT OUI NON

MOTEUR _____ Puissance _____ CV **VOTRE PROJET :**

La demande de place est remise remplie et signée au secrétariat du club. Elle est examinée mensuellement par le comité directeur seul habilité à statuer sur la suite à donner : attribution, inscription sur liste d'attente, rejet.

La demande en liste d'attente doit être **renouvelée tous les six mois**, faute de quoi elle en est retirée.

La redevance d'amarrage est réglée mensuellement avant le 15 du mois en cours par virement bancaire permanent.

REMARQUE IMPORTANTE

Le Yacht club de Tahiti attribue une place et un mouillage en bon état. Il appartient à l'attributaire de le surveiller et l'entretenir. La responsabilité du Yacht club de Tahiti ne saurait être engagée en cas de dommage ou accident résultant de la rupture du mouillage.

Les critères d'attribution d'une place sont:

- L'appartenance et l'ancienneté au Yacht Club de Tahiti et la participation aux activités sportives ou d'animation
- La disponibilité de place selon la taille du bateau
- L'engagement de respecter le règlement intérieur du YCT et notamment : de ne rejeter au lagon aucun effluent ou produit, de souscrire une assurance responsabilité civile et frais de retirement, de ne pas habiter le bateau de façon permanente sans autorisation du comité directeur.
- La date de la demande de place et de son renouvellement

-
- DATE DE LA DEMANDE _____
-
- SIGNATURE _____
-

La demande doit contenir les pièces suivantes :

- *Photo récente du bateau
- *Copie du carnet de francisation du bateau
- *Copie de l'assurance du bateau
Mini : RC+ retirement
- *Copie de la carte d'identité du propriétaire
Ou des propriétaires
- *Copie du RIB du propriétaire